

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-:-:-

portant reclassement dans l'Ordre du Mérite Agricole de certaines personnalités Béninoises précédemment membres de l'Ordre du Mérite Agricole du DAHOMEY.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1987 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée;
- VU la Loi 87-020 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Agricole ;
- VU le Décret 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le Décret 85-23 du 6 Février 1985 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets respectifs portant nomination et promotion des Camarades ALLI Tiameyou et consorts ;
- VU les lettres de demande de reclassement dans l'Ordre du Mérite Agricole de la République Populaire du Bénin formulées par les Camarades ALLI Tiameyou et consorts ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu

∟) E C R E T E :

Article 1er. - En application des dispositions de l'article 15 de la Loi 87-020 du 27 Septembre 1987, portant création de l'Ordre du Mérite Agricole, les personnalités Béninoises dont les noms suivent précédemment membres de l'Ordre du Mérite Agricole du DAHOMEY sont reclassées dans l'Ordre du Mérite Agricole du Bénin à concordance de grade comme suit :

.../...

- I - AU GRADE DE COMMANDEUR
 - ALII Tiamiyou
- II - AU GRADE D'OFFICIER
 - SOULANOU Bakary Gibril
 - HOGDONOUTO Pascal
- III - AU GRADE DE CHEVALIER
 - AGBAHUNGBA Iudovic
 - MITCHIKPE A. Gaston
 - ZHIINVI Romain

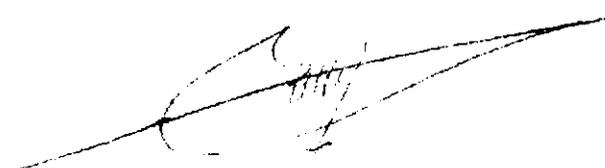
Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 3 Octobre 1990

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat,
 Président du Conseil Exécutif National,


Mathieu KEREKOU.-

LE GRAND CHANCLIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,


Barthélémy OHOÜENS.-

Ampliations : PR 6 - CC/PRFB 4 - Ministères 15 - Gde Chanc 15 -
 CP/ANR 4 - PIC 2 - SGCEM 4 - DIE-INSLE-DIC 6 - SPD 2 - CCE 1 -
 DCCT 1 BN-DAN 4 - IGE & ses sections 4 - UNB-FASJEP-INSJE 6 -
 Préfets 6 - JOREB 2 - Intéressés 12.-